



Ville de Bernay
Délibération : 19
Conseil du 06 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20211210-DAJ-DEL-JS-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 13/12/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n°120-2021

Rapporteur : Monsieur Mickael PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : ADOPTION DE LA TARIFICATION POUR LE POLE ADO AU TITRE DE L'ANNEE 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Ville de Bernay a mis en place depuis septembre 2021, un pôle adolescent à la maison de quartier du Bourg Le Comte située rue Alfred Sisley, qui ouvre les mercredis après-midi et samedi après-midi ainsi que durant les vacances à la journée. La structure proposera et développera des actions & projets autour du sport, de la culture, de la citoyenneté & de la solidarité pour les jeunes de 12 à 17 ans au-delà des animations ludiques et récréatives qui seront proposées.

Par ailleurs, des partenariats seront mis en place avec divers acteurs intervenant dans le cadre de la politique de la ville au titre du statut de quartier prioritaire de la ville du quartier du Bourg Lecomte. Ces partenariats seront mis en oeuvre dans le cadre d'actions spécifiques et mobiliseront notamment les associations Accès et l'Association de Quartier du Bourg Le Comte afin de proposer des animations en direction des habitants et des jeunes du quartier.

Pour soutenir ces projets, la Ville de Bernay sollicitera des demandes de subventions auprès de divers partenaires, dont la CAF au titre de la prestation de service notamment, afin de contribuer à la mise en place des actions et de percevoir des aides.

Il est donc proposé de fixer la tarification ou participation des familles pour le Pôle Ado sur l'année 2022 comme suit :

Temps périscolaire (mercredis et samedis après-midi)

	Forfait au Trimestre sur l'année scolaire
Bernay	10 € par trimestre (soit 30€ par an)
Hors Bernay	13 € par trimestre (soit 39€ par an)

Temps extrascolaire (vacances)

Forfait semaine vacances			
Bernay	Quotient familial de 0 à 400	15 €	
	Quotient familial de 401 à 1600	17,25 €	Majoration de 15%
	Quotient familial à partir de 1601	19,50 €	Majoration de 30 %
Hors Bernay		25,35 €	Majoration de 30 %

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission « Action sociale, médico-sociale et solidaire » qui s'est réunie le 29 novembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

(Abstention : Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE)

- D'APPROUVER la tarification ci-dessus exposée

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

